

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

## AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance extraordinaire du SEPTIÈME jour du mois de JUILLET 2016,

### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 578-2016

*Ayant pour effet de décréter une dépense de 40 000\$ pour l'exécution de travaux de mise en forme d'une partie du chemin du Lac Boisvert, des travaux d'arpentage et autres travaux connexes.*

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 septembre 2016.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14<sup>e</sup> jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

Signé

  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le quatorzième jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

Signé

  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM